

Annexe 3 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. Il est possible de confier les travaux dangereux mentionnés à des personnes en formation dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions (CFC) dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de formation, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées par l'entreprise :

Travaux dangereux nécessitant des mesures d'accompagnement (Base : liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (expression selon la liste de contrôle du SECO)
3a 3c	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique <ul style="list-style-type: none"> · Manipulation sans moyens auxiliaires de charges importantes ou à déplacer fréquemment · Travaux s'effectuant dans des positions ou par des mouvements défavorables
4c 4e 4g 4h	Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé <ul style="list-style-type: none"> · Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe · Travaux présentant un danger d'électrisation ou d'électrocution · Travaux avec des agents sous pression (huiles, gaz) · Travaux exposant à des radiations non ionisantes : rayons ultraviolets à ondes longues (soudage à l'arc, exposition au soleil)
5a 5b	Travaux impliquant des agents chimiques exposant à des dangers physiques <ul style="list-style-type: none"> · Travaux impliquant des substances dont les propriétés, comme l'explosivité ou l'inflammabilité, sont source de dangers physiques · Travaux avec des gaz, des vapeurs, des fumées et des poussières fines combustibles qui donnent un mélange inflammable au contact de l'air
6a 6b	Travaux exposant à des agents chimiques nocifs <ul style="list-style-type: none"> · Travaux avec des substances ou préparations caractérisées par au moins une des mentions de danger suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 2. corrosion cutanée (H314 – anciennement R34, R35) 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées (H372, H373 – anciennement R33, R48) 5. sensibilisation respiratoire (H334 – anciennement R42) 6. sensibilisation cutanée (H317 – anciennement R43) 7. cancérogénicité (H350, H350i, H351 – anciennement R40, R45, R49) → seulement l'essence & le diesel 8. mutagénicité sur les cellules germinales (H340, H341 – anciennement R46, R68) → seulement l'essence 9. toxicité pour la reproduction (H360, H360F, H360FD, H360Fd, H360D, H360Df, H361, H361f, H361d, H361fd – anciennement R60, R61, R62, R63). · Substances exposant à un risque notable d'intoxication ou d'empoisonnement : gaz de fermentation, fumées de soudure, médicaments vétérinaires
7a	Travaux exposant à des agents biologiques nocifs <ul style="list-style-type: none"> · Zoonoses
8a	Travaux avec des outils de travail dangereux <ul style="list-style-type: none"> · Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement <ol style="list-style-type: none"> 1. chariots de manutention avec siège & engins de levage agricoles 2. grues entrant dans le champ d'application de l'ordonnance sur les grues 9. ponts mobiles

Travaux dangereux nécessitant des mesures d'accompagnement (Base : liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (expression selon la liste de contrôle du SECO)
8b	· Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégés par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables.
8c	Travaux à l'aide de machines ou de systèmes en conditions de service particulières (réglage/entretien)
10a	Travaux s'effectuant dans un environnement non sûr · Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur · Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier 1. dans l'agriculture et la sylviculture
10c	
11	Travaux dans un environnement dont la teneur en oxygène est inférieure à 19 % en volume

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre (n) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquente	Occasionnelle
Manipulation sans moyens auxiliaires de charges importantes ou à déplacer fréquemment Travaux s'effectuant dans des positions ou par des mouvements défavorables d'un point de vue ergonomique	Sollicitation excessive de l'appareil locomoteur	3 a 3c	Conditions de travail ergonomiques <ul style="list-style-type: none"> Observation et application dans le travail quotidien des principes ergonomiques pour soulever et porter des charges sans prendre de risque Utilisation à bon escient des aides et des installations ergonomiques dans l'entreprise et ajustement de celles-ci à la taille du corps Positions équilibrantes en cas de travaux statiques Documents <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D4.1, D4.4 Matériel didactique : chapitre D1.2 Brochure SPAA n° 19 	1 ^e AA	CI 1	1 ^e +3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique		1 ^e AA jusqu'à l'ARF	ARF
Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe	Risque physique lié au bruit	4c	Protection de l'ouïe des atteintes causées par le bruit <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des protections acoustiques existantes dans le travail quotidien Documents <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D4.1, D4.4 Matériel didactique : divers chapitres de la section D Brochure SPAA n° 19 	1 ^e AA	CI 1 +3	1 ^e -3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique		1 ^e AA jusqu'à l'ARF	ARF
Travaux présentant un danger d'électrisation ou d'électrocution <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de machines et d'installations électriques Utilisation de petits appareils électriques 	Danger d'électrisation/d'électrocution	4e	Utilisation en toute sécurité des appareils et des installations électriques <ul style="list-style-type: none"> Utilisation/commande selon les instructions du fabricant Utiliser des interrupteurs différentiels (ID) Contrôler l'état/la sécurité de fonctionnement des appareils avant toute utilisation, signaler les défauts/vices Faire réparer les appareils défectueux avant leur utilisation 	1 ^e AA	CI 1	1 ^e -3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique	1 ^e AA jusqu'à l'ARF		ARF

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

² Chiffre selon la liste de contrôle du SECO « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale »

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre (n) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquente	Occasionnel le
			<p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D4.1 Matériel didactique : chapitre D3.1 Brochure SPAA n° 6 							
Travaux avec des agents sous pression (huiles, gaz)	Blessures provoquées par la fuite de contenus	4g	<p>Capacité à manier des agents sous pression</p> <ul style="list-style-type: none"> Toujours fixer les bonbonnes de gaz pour qu'elles ne soient pas renversées (pendant le travail, le transport, le stockage) Fonctionnement du dispositif antisurpression Sécurité de fonctionnement des systèmes et tuyauteries hydrauliques Risques/mesures en cas de fuites dans des systèmes hydrauliques <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D4.1, D4.2, D4.4 Matériel didactique : chapitres D1.1, D 1.2, D1.3 Brochures SPAA n° 4 / 7 	1° AA	CI 1	1° -3° AA	Démonstration et exercice pratique	1° AA jusqu'à l'ARF		ARF
Travaux exposant à des radiations non ionisantes : rayons ultraviolets à ondes longues (soudage à l'arc, exposition au soleil)	Lésions et irritation des yeux et de la peau causées par des rayons UV	4h	<p>Protection des rayons UV en cas d'exposition au soleil</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux rayons UV pour la peau et les yeux en cas d'exposition au soleil Moyens de protection adaptés (crèmes solaires, lunettes de soleil, vêtements, couvre-chef) <p>Protection des rayons UV lors du soudage</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation/commande selon les instructions du fabricant Risques liés aux rayons UV pour la peau et les yeux lors du soudage à l'arc Moyens de protection adaptés (masque à souder, lunette de soudage, tenue de protection) <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D4.1, D4.2, D4.4 Matériel didactique : chapitre D1.2 Brochures SPAA n° 19 / 19a 	1° AA	CI 1	1° +3° AA	Exercice pratique	1° AA jusqu'à l'ARF		ARF
Travaux impliquant des agents chimiques exposant à des dangers physiques	Explosion	5a	<p>Capacité à manier des substances présentant un risque d'incendie ou d'explosion</p> <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître des agents présentant un risque d'incendie ou d'explosion Tenir compte des restrictions d'utilisation 	1° AA	CI 1 CI 5	1° +3° AA	Démonstration et exercice pratique	1° AA jusqu'à l'ARF		ARF
	Incendie	5b								

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre (n) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquente	Occasionnel
			<ul style="list-style-type: none"> Ecarter les sources d'ignition et de chaleur Fiches d'information concernant la sécurité des fabricants du produit Fermer correctement les soupapes Ne pas stocker des bonbonnes contenant des gaz inflammables à proximité immédiate de sources d'ignition Maniement d'extincteurs d'incendie <p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D4.2, D 4.4 Matériel didactique : chapitres D1.1, D1.2, D1.3, D3.2 Brochures SPAA n° 7 / 8 							
Travaux exposant à des agents chimiques nocifs (Mentions de danger selon le tableau p.1, section 6a)	Risque d'atteinte à la santé provoquée par des substances chimiques · Irritations cutanées · Irritations des yeux · Irritation des voies respiratoires · Cause d'allergies et d'eczémas · Empoisonnement	6a	<p>Capacité à manier des substances dangereuses comme les produits phytosanitaires, produits désinfectants/nettoyants et matières consommables</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité à utiliser des produits phytosanitaires (conformément aux objectifs d'apprentissage relatifs au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires, cf. ci-dessous) Respect des consignes de protection des utilisateurs édictées par l'OFAG/seco (ou étiquette ou mode d'emploi) pour chaque produit phytosanitaire Hygiène après utilisation de substances dangereuses Mise à disposition/utilisation d'une douche oculaire Utilisation d'agents liants Utilisation des emballages d'origine Observer les restrictions d'utilisation des produits 	1 ^e AA	CI 1 CI 5 CI 6	1 ^e +3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique	1 ^e AA jusqu'à l'ARF	ARF	
		6b	<p>Protection des fumées de soudure nocives</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir une aération suffisante ou un exutoire de fumée en cas de travaux de soudage prolongés <p>Capacité à manier des médicaments vétérinaires (MV)</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques en cas d'ingestion de MV par des personnes Stockage ad hoc, administration et élimination de MV Respect de la notice d'emballage et des conseils d'emploi 							

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre (n) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquente	Occasionnel le
			<p>Capacité à manier des gaz de fermentation/des engrais de ferme</p> <ul style="list-style-type: none"> Dégagement et risques de gaz de fermentation Principe : il faut toujours s'attendre à un dégagement de gaz dangereux durant et après un processus de fermentation et lors du stockage de lisier Mesures de sécurité en cas de travaux dans un environnement propice au dégagement de gaz de fermentation Comportement et agissement en cas d'urgence <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : Objectifs d'apprentissage selon le permis pour l'emploi de produits phytosanitaires et l'OMédV : A7.1, A7.2, A7.3, A7.4, A11.2, B4.3, D2.6, D4.1, D4.2, D4.4, Matériel didactique : chapitres D-CI 5, A4.3, A6.7, chapitres B4 et B5 Brochures SPAA n° 7 / 19 / 19a Brochures SPAA SECO n° 710.242 							
Travaux exposant à des agents biologiques nocifs	Germes pathogènes présentant un risque pour la santé	7a	<p>Précautions pour éviter la transmission de zoonoses</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyens de protection individuelle lors de contacts avec des animaux malades Prévenir les morsures de tiques Risques et mesures de précaution pour les femmes enceintes <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : A11.1, A11.2, B2.1, B2.2, B4.2 B4.3 Matériel didactique : chapitre A6.7, B2.2, B4 (divers chapitres) Brochures SPAA n° 10 / 19 / 19a / 21 	1 ^e AA	CI 1 CI 6	1 ^e -3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique	1 ^e AA jusqu'à l'ARF		ARF
Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement - chariots de manutention - engins de levage agricoles - grues & pinces - ponts mobiles	Dangers mécaniques par renversement ou retournement du véhicule et par la chute d'objets	8a	<p>Travail en toute sécurité avec des chariots élévateurs, des engins de levage agricoles et des grues</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la sécurité de fonctionnement de l'instrument de travail avant toute utilisation Stabilité, rapports des forces, anticipation dans la conduite Mise en place d'une protection contre tout renversement ou retournement 	1 ^e AA	CI 1 CI 2 CI 4	1 ^e -3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique Utilisation d'engins de manutention et de levage agricoles conforme aux consignes de la directive 6518 de la CFST	1 ^e AA jusqu'à l'ARF	ARF	

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre (n) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquente	Occasionnel le
			<ul style="list-style-type: none"> Levage d'objets au-dessus de la tête seulement avec des engins de levage dotés d'une protection contre la chute d'objets Utilisation des dispositifs de retenue dans le travail au quotidien Empilage correct et sûr Ne pas se placer sous des charges suspendues/ accrochées Utilisation de chariots élévateurs, d'engins de levage agricoles, de grues et de ponts mobiles conforme à leur destination (notice d'utilisation) <p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D2.5.12, D4.1, D4.2, D4.3 Matériel didactique : divers chapitres de la section D Brochures SPAA n° 4 / 4a / 4b 							
Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables.	<p>Risque mécanique</p> <p>Pour véhicules : renversement / retournement écrasement happement</p> <p>Pour machines, installations et petits appareils : être attrapé/happé Blessures par coupure</p>	8b	<p>Utilisation en toute sécurité des véhicules, des machines, des installations et des petits appareils</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la sécurité de fonctionnement de l'instrument de travail avant toute utilisation Utilisation de dispositifs de protection, de sécurité Actionner l'arrêt d'urgence, arrêt de sécurité Utilisation de véhicules, de machines, d'installations et de petits appareils conforme à leur destination (notice d'utilisation) <p>Complément pour les véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> Anticipation dans la conduite Utilisation des dispositifs de retenue dans le travail au quotidien <p>Complément pour les machines, installations et petits appareils</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de tronçonneuse pour des activités non forestières Utilisation de carburants spéciaux Utilisation de l'équipement de protection individuelle nécessaire 	1 ^e AA	CI 1 CI 2 CI 4	1 ^e -3 ^e AA	<p>Démonstration et utilisation pratique</p> <p>Utilisation de véhicules agricoles sur un espace public seulement avec un permis de catégorie G ou G40</p> <p>Les travaux forestiers ne font pas partie du plan de formation. En matière d'apprentissage de travaux forestiers par les apprenants, ce sont les exigences minimales de l'art. 21a de la loi sur les forêts qui s'appliquent</p>	1 ^e AA jusqu'à l'ARF	ARF	

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre (n) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquente	Occasionnel le
			<p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D2.5.12, D4.1, D4.2, D4.3 Matériel didactique : divers chapitres de la section D Brochures SPAA n° 2 / 2a / 2b / 2c / 4 / 4a / 4b 							
Travaux avec des machines en conditions de service particulières (p. ex. révisions, réglage des machines)	Risque mécanique par saisie / happement / écrasement	8c	<p>Conduite sûre de machines en conditions de service particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques liés à un travail en conditions de service particulières Sécurisation de la machine/l'installation contre tout démarrage intempestif Couper l'arrêt de sécurité, la source d'énergie Montage/démontage d'éléments de sécurité Mesures de sécurité accrues pour les contrôles effectués sans protection/éléments de sécurité <p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : Matériel didactique : divers chapitres de la section D Brochures SPAA n° 4 / 4b 	1 ^e AA	CI 1 CI 3	1 ^e +3 ^e AA	Démonstration et utilisation pratique			
Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur	Risque de chute	10 a	<p>Travail en sécurité au-dessus du sol et dans des endroits présentant un risque de chute</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des mesures de protection collective (garde-corps), protections antichute et dispositifs de retenue (EPI contre les chutes) disponibles dans l'entreprise pour le travail au quotidien Utilisation des descentes d'urgence depuis des postes en hauteur (en particulier grues à bras pivotant) Respect des instructions d'utilisation d'appareils pour des travaux conformes à leur destination au-dessus du sol Contrôle et utilisation d'échelles, moyens de sécurisation compris <p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D4.1, D4.2 Matériel didactique : divers chapitres de la section D Brochures SPAA n° 4a / 9 / 16 / 19 	1 ^e AA	CI 1	1 ^e +3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique	1 ^e AA jusqu'à l'ARF	ARF	

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre (n) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanen ce	Fréquente	Occasionnel
Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe	Risques présentés par d'autres usagers de la route, terrain difficile, travail isolé, situation imprévue, etc.	10c	<p>Exécution en toute sécurité de travaux hors de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonne évaluation des conditions de travail, de la topographie, des conditions météorologiques Prise de mesures de précaution en cas de collaboration avec des tiers Comportement prudent dans le trafic routier, mode de conduite défensive Utilisation de l'arrêt de sécurité, procédure en cas de panne Procédure en cas d'urgence, possibilité d'alerte <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : D4.1, D4.2, D4.3, D 4.4 Matériel didactique : chapitres D 2.1, D 2.2, D2.3 Brochures SPAA n° 2 / 2c / 4 / 4b / 12 / 23 	1 ^e AA	CI 1 CI 6	1 ^e -3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique	1 ^e AA jusqu'à l'ARF		ARF
Travaux dans un environnement à teneur réduite en oxygène (atmosphère contrôlée pour le stockage de produits de récolte)	Étouffement	11	<p>Travailler en toute sécurité dans un environnement à teneur réduite en oxygène</p> <ul style="list-style-type: none"> Travail et risques en atmosphère réduite en oxygène Mesures de précaution pour éviter de devoir pénétrer dans des locaux pauvres en oxygène Pas de travail isolé. Une seconde personne adulte habilitée doit être présente pour surveiller la personne au travail et éventuellement la sécuriser. Mesures de prévention, comme mesurer la teneur en oxygène et aérer Équipement de protection individuelle Comportement en cas d'urgence <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation : Matériel didactique : divers chapitres de la section D4 Brochures SPAA n° 7 / 23 	1 ^e +3 ^e AA	CI 1 CI 2	1 ^e +3 ^e AA	Démonstration et exercice pratique	1 ^e -3 ^e AA		

Légende : CI : cours interentreprises ; EP : école professionnelle ; ARF : après achèvement réussi de la formation ; AA : année d'apprentissage

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions (CFC)

Les présentes mesures d'accompagnement ont été élaborées par l'OrTra avec l'aide d'un(e) spécialiste de la sécurité au travail et entrent en vigueur le 1^{er} mai 2017.

Brugg/Lausanne, 13 février 2017

OrTra AgriAliForm

Le président

Le secrétaire

Loïc Bardet

Martin Schmutz

Les présentes mesures d'accompagnement sont approuvées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Berne, le 23 février 2017

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi

Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités